

Image not found or type unknown



Rappel de cotisations ARRCO après licenciement

Par **vikingdusud**, le **12/06/2015** à **18:14**

Bonjour,

J'ai été licencié économiquement. Les cotisations ARRCO n'étaient pas pré-comptés sur mes bulletins de salaire ni payés à la caisse compétente. Suite à des courriers mon ex-employeur a régularisé auprès de la bonne caisse, que doit-il me fournir comme justificatif ?

Il me réclame la part salariale de ces cotisations ARRCO (environ 900 euros). Peut-il le faire, dois-je régler ?

Merci d'avance pour vos informations.